



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du mardi 12 juillet 2011

Le Maire ouvre la séance à 20h30 et aborde l'ordre du jour.

Sont présents :

Michel Denoual, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaudo, Béatrice Malgogne, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Pouvoir :

Pascal Ravache donne pouvoir à Hubert Busson
Christian Lemée donne pouvoir à Gilbert Duval

Excusés :

Patrice Périon, Maryline Jugault, Jérôme Robin

Philippe Saloux est nommé secrétaire de séance.

1- Modification au compte rendu de la réunion en date du 9 juin 2011

Une observation est faite concernant le point : 8.9 de l'ordre du jour : chemin rural n° 111

Il est demandé de modifier la phrase comme suit :

« Le Maire informe le Conseil qu'il a saisi le Service juridique de Groupama en vue de répondre aux démarches engagées par Mr LE VERGER, qui par le biais de son avocat revendique la propriété d'une partie du chemin rural n° 111. »

2- Ordre du jour de la réunion :

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le prix de vente du ticket de cantine scolaire.

3- Convention de co-financement de prestations assurées par Arc Sud Bretagne au profit de la commune

Le Maire rappelle que le SIVOM de la Roche-Bernard n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2011. Les compétences qu'il exerçait ont été transmises à la Communauté de Communes de La Roche-Bernard qui a elle-même fusionné avec la Communauté de Communes du Pays de Muzillac pour créer la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au 1^{er} janvier 2011. Celle-ci propose aux communes du canton, hors de son périmètre (Camoël, Férel, Penestin, Théhillac) de pouvoir continuer à bénéficier et à cofinancer certaines compétences dans le cadre d'une nouvelle convention.

Après débat, le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir les compétences suivantes assorties des participations financières associées et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

Compétences	Participation financière
Centre de secours	6487,23 €
Transports scolaires	35 € par élève (18 élèves)
Chantier d'insertion	1618,00 €
Relais gérontologique	804,00 €

La compétence « Point Accueil Emploi » n'est pas retenue par le Conseil, compte tenu que pour notre commune celle-ci se situe à Redon (Mission Locale et Pôle Emploi).

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne propose à la commune une nouvelle convention de cofinancement pour ces compétences d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 ; celle-ci pouvant être résiliée chaque année.

4- Participation à l'école publique des « Petits Murins » de Nivillac

Le Maire informe le Conseil que la commune de Nivillac sollicite la participation financière aux frais de scolarisation, de restauration et d'éveil de la commune pour un enfant scolarisé à l'école publique des « Petits Murins » de Nivillac.

Cette participation s'élèverait à 851,24€ pour l'année 2011.

Conformément aux décisions déjà prises antérieurement pour des situations similaires, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

5- Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Dans un courrier du mois de mai 2011, le Préfet du Morbihan a sollicité l'avis du conseil municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Ce Schéma a pour but de :

- **Rationaliser les périmètres des établissements publics à coopération intercommunale (EPCI),**

Le Conseil émet un avis défavorable aux modifications proposées en raison de la non prise en compte des Bassins de vie des populations concernées.

- **Diminuer le nombre de syndicats intercommunaux :**

La commune de Théhillac étant concernée par la dissolution prévue du Syndicat Mixte de la Vilaine Maritime et de l'Oust, le Conseil donne un avis favorable à la modification envisagée.

Cette compétence est reprise par la Communauté de Communes du Pays de Redon au travers du Plan Local Habitat (PLH).

6-Prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2011-2012

Le Maire rappelle, qu'actuellement, le prix du repas pour la cantine scolaire facturé aux familles est de 2,90€. L'entreprise Restéco, qui livre les repas, ayant informé la commune qu'elle révisait ses tarifs avec une augmentation de 2% à compter du 1^{er} septembre 2011, le Maire propose de facturer, à compter de cette date, le prix du repas à 3€ la Commune continuant de fournir le pain, l'eau et le personnel.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Il est rappelé que les tickets de cantine sont à prendre en mairie.

7-Divers

7-1 Lutte contre les chardons :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 juin 2011, il est rappelé aux propriétaires ou usagers de parcelles l'obligation d'entretien des terrains et de destruction des chardons des champs pendant toute la période de végétation et doit être effectuée au plus tard avant leur floraison.

7-2 Lutte contre les nuisibles

Le maire informe le Conseil d'une possibilité de formation de piègeurs de taupes dans la cadre d'une convention avec la FEMODEC ; s'inscrire en Mairie.

De même, les administrés sont informés qu'une destruction de la Chenille Processionnaire est possible par l'intermédiaire également par la FEMODEC (voir feuille jointe).

7-3 Périmètre des zones humides

Le Maire informe le Conseil que le projet de périmètre des zones humides actuellement défini est contesté par trois propriétaires.

Une nouvelle réunion de la Commission et du Bureau d'études sera programmée.

7-4 Recensement de la population

Il est rappelé que ce recensement aura lieu début 2012. Toute personne intéressée pour réaliser cette enquête peut s'inscrire en mairie avant fin septembre 2011.

7-5 Festival Sport nature

La CCPR accueillera les 24 et 25 septembre prochains le premier festival « Sport nature » organisé par le CROS BRETAGNE .A cette occasion il est recherché des bénévoles (bulletin d'inscription joint).

7-6 Lorsqu'une personne ouvre une barrière ou un fil de clôture électrique, il est important de refermer aussitôt car des animaux peuvent s'y trouver, et la responsabilité de cette personne peut être engagée.

7-7 Prochaine réunion du Conseil le vendredi 9 septembre à 20h30

Le Maire et le Conseil souhaitent de bonnes vacances à tous et à toutes

INFORMATIONS

OGEC Saint-Pierre Saint-Paul

L'OGEC organise sa brocante le dimanche 11 septembre 2011. Pour cette occasion, tous les volontaires sont les bienvenus pour aider à organiser cette manifestation dans la bonne humeur.

BASKET BALL DE THEHILLAC

Les jeunes (à partir de 6 ans) et les adultes intéressés par le basket peuvent toujours s'inscrire pour la prochaine saison.

Contact : Valérie Crespel 02.99.90.25.36

ADMR

L'association lors de sa séance du 30 mai 2011 a élu sa nouvelle présidente : Madame Monique LE THIEC. L'ADMR a également changé d'adresse :

Centre Hospitalier Basse Vilaine
2 rue de la Piscine
BP 56
56130 NIVILLAC
Tél : 02.99.08.54.23

AGENCE POSTALE

L'Agence Postale sera fermée du 13 au 23 août 2011 inclus.

BULLETIN MUNICIPAL

Pour la préparation du prochain bulletin annuel, les associations peuvent d'ores et déjà transmettre les articles sur les manifestations que se sont déroulées cette année.